



Agriculture

Economie

Infrastructures

Education

Social

Sport

Technologies

Tourisme

Culture

Cantal a u e n i r



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL



Cantal Tourisme : une nouvelle stratégie de développement



A découvrir...



Festival régional : « On connaît la chanson »

Accueilli pour la quatrième fois dans le Cantal dans le cadre de « Scènes en Partage » et avec le soutien de l'ADMD, ce festival est relayé par quatre programmeurs partenaires (la ballade culturelle du Pays de Pierrefort, la Communauté de Communes du Pays Gentiane, la Passerelle de Saint Flour et le Théâtre d'Aurillac).

Un répertoire classique aux musiques actuelles, de talents naissants (Sophie TEROL, Frères BROTHERS) aux personnalités de renom (Yves DUTEIL, Francesca SOLLEVILLE, Michel ARBATZ), cette nouvelle programmation à la fois riche et variée ravira un très large public.

Plaquette disponible sur demande au 04.71.46.21.56 ou sur le site internet du Conseil Général : www.cg15.fr.

Guide des aides départementales Edition 2006

Retrouvez les aides départementales dans un guide exhaustif édité par le Conseil Général, recensant pas moins de 150 dispositifs.

Ce guide, qui bénéficie cette année d'un nouveau format et d'une nouvelle présentation, s'adresse principalement aux élus locaux et partenaires institutionnels.

Guide consultable sur le site internet du Conseil Général : www.cg15.fr



« Donne-nous de tes nouvelles » La lettre d'information de Cantal Tourisme

Cette lettre d'information, à périodicité trimestrielle, consacre son premier numéro à la nouvelle stratégie de développement touristique arrêtée par Cantal Tourisme en étroite concertation avec ses partenaires.

À la fois colorée et attrayante, cette lettre a pour objectif de créer un lien régulier avec tous ceux et toutes celles qui oeuvrent chaque jour pour favoriser l'accueil et le développement du tourisme dans le Cantal. Téléchargez cette lettre d'information sur : www.cantal tourisme.fr



04

Cantal Tourisme : une nouvelle stratégie de développement



08

CANTAL - CORREZE : une volonté commune d'ouverture vers l'A89



10

Chaudes-Aigues : un nouveau centre thermal et thermoludique en 2007



Le Conseil Général, premier partenaire des communes cantaliennes



13

Service Départemental d'Incendie et de Secours : la sécurité des cantaliens pour priorité ! Deux questions à Louis GALTIER



16

Ruralité : le Cantal accueille un colloque national sur le thème de l'e-administration et de la ruralité



18

Instantanés



22

Expression des groupes politiques



CANTAL		AUBRE	
N°	Titulaire	N°	Titulaire
1	Philippe GUYOT	1	Philippe GUYOT
2	Philippe GUYOT	2	Philippe GUYOT
3	Philippe GUYOT	3	Philippe GUYOT
4	Philippe GUYOT	4	Philippe GUYOT
5	Philippe GUYOT	5	Philippe GUYOT
6	Philippe GUYOT	6	Philippe GUYOT
7	Philippe GUYOT	7	Philippe GUYOT
8	Philippe GUYOT	8	Philippe GUYOT
9	Philippe GUYOT	9	Philippe GUYOT
10	Philippe GUYOT	10	Philippe GUYOT
11	Philippe GUYOT	11	Philippe GUYOT
12	Philippe GUYOT	12	Philippe GUYOT
13	Philippe GUYOT	13	Philippe GUYOT
14	Philippe GUYOT	14	Philippe GUYOT
15	Philippe GUYOT	15	Philippe GUYOT
16	Philippe GUYOT	16	Philippe GUYOT
17	Philippe GUYOT	17	Philippe GUYOT
18	Philippe GUYOT	18	Philippe GUYOT
19	Philippe GUYOT	19	Philippe GUYOT
20	Philippe GUYOT	20	Philippe GUYOT
21	Philippe GUYOT	21	Philippe GUYOT
22	Philippe GUYOT	22	Philippe GUYOT
23	Philippe GUYOT	23	Philippe GUYOT
24	Philippe GUYOT	24	Philippe GUYOT
25	Philippe GUYOT	25	Philippe GUYOT
26	Philippe GUYOT	26	Philippe GUYOT
27	Philippe GUYOT	27	Philippe GUYOT
28	Philippe GUYOT	28	Philippe GUYOT
29	Philippe GUYOT	29	Philippe GUYOT
30	Philippe GUYOT	30	Philippe GUYOT
31	Philippe GUYOT	31	Philippe GUYOT
32	Philippe GUYOT	32	Philippe GUYOT
33	Philippe GUYOT	33	Philippe GUYOT
34	Philippe GUYOT	34	Philippe GUYOT
35	Philippe GUYOT	35	Philippe GUYOT
36	Philippe GUYOT	36	Philippe GUYOT
37	Philippe GUYOT	37	Philippe GUYOT
38	Philippe GUYOT	38	Philippe GUYOT
39	Philippe GUYOT	39	Philippe GUYOT
40	Philippe GUYOT	40	Philippe GUYOT
41	Philippe GUYOT	41	Philippe GUYOT
42	Philippe GUYOT	42	Philippe GUYOT
43	Philippe GUYOT	43	Philippe GUYOT
44	Philippe GUYOT	44	Philippe GUYOT
45	Philippe GUYOT	45	Philippe GUYOT
46	Philippe GUYOT	46	Philippe GUYOT
47	Philippe GUYOT	47	Philippe GUYOT
48	Philippe GUYOT	48	Philippe GUYOT
49	Philippe GUYOT	49	Philippe GUYOT
50	Philippe GUYOT	50	Philippe GUYOT

Ce numéro 54 de votre magazine départemental « Cantal Avenir » consacre, à l'aube de la saison 2006, un large espace à la question du développement touristique.

L'activité touristique occupe en effet une place prépondérante dans l'économie cantalienne tant en terme d'emplois que de chiffre d'affaires (avec un ratio plus important que dans les autres départements auvergnats).

Toutefois, chacun s'accorde aujourd'hui à considérer que le Cantal dispose dans ce domaine d'un potentiel inexploité.

Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes et incitent à nous adapter plus rapidement aux attentes de la clientèle. C'est le sens de la politique conduite par le Conseil Général qui vise à doter notre département d'équipements structurants (le nouveau centre thermal et thermoludique de Chaudes-Aigues en est d'ailleurs une parfaite illustration) et à apporter un soutien ciblé aux porteurs de projets et aux territoires à partir d'une double priorité : la qualité d'hébergement et d'accueil.

Cantal Tourisme, sous l'impulsion de Bruno FAURE, son Président, vient ainsi de définir une nouvelle stratégie qui va permettre d'engager le Cantal et les acteurs touristiques dans une nouvelle démarche collective de développement. L'objectif final est de parvenir à créer de la valeur ajoutée profitable à toute l'économie cantalienne.

Autre dossier majeur de ce numéro : l'engagement du Conseil Général aux côtés du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui concourt, chaque jour, à la sécurité des cantaliens.

Il me semble, de ce point de vue, important de noter la large contribution du Conseil Général au financement du SDIS avec plus de 6,1 millions d'euros qui permettent de maintenir les moyens opérationnels de cette structure à un niveau exceptionnel de disponibilité.

Cette contribution met une nouvelle fois en relief les efforts consentis par le Conseil Général pour maintenir et faire progresser l'ensemble des services à la population.

Ces deux dossiers majeurs illustrent d'ailleurs parfaitement les deux orientations clés du Conseil Général : son rôle de proximité auprès de la population et sa volonté de réunir les conditions d'un développement harmonieux du territoire par un accompagnement souple et réactif des porteurs de projets.



Avec l'assurance de mes sentiments de vœux

Vincent DESCŒUR

Président du Conseil Général du Cantal

Cantal Tourisme : une nouvelle stratégie de développement

Cantal Tourisme vient de définir une nouvelle stratégie qui doit permettre à terme d'engager le Cantal et les acteurs touristiques dans une nouvelle démarche collective de développement. CANTAL AVENIR a souhaité synthétiser les grandes lignes de ce plan d'actions dont l'objectif final est bien de créer de la valeur ajoutée profitable à toute l'économie cantalienne.

Avec environ 48 000 lits en hébergements marchands et 90 000 lits en hébergements non marchands, le Cantal peut quasiment recevoir l'équivalent de sa population en terme de capacité d'accueil...
140 000 lits touristiques pour 150 772 habitants.

Les chiffres clés du tourisme dans le Cantal

« Avec près de 5,3 millions de nuitées dans le Cantal en 2004, notre département représente environ 20% des nuitées réalisées en Auvergne. Le rapport nuitées / population souligne ainsi l'importance de l'activité touristique dans l'économie cantalienne » précise Bruno FAURE, Président de Cantal Tourisme.

« L'apport de l'économie touristique dans le Cantal représente le double de celui de l'Auvergne et plus du double de la France. Ainsi, ce sont entre 3 500 et 4 000 personnes qui dégagent un revenu significatif de l'activité touristique. On peut d'ailleurs estimer que la consommation touristique dans le Cantal se situe entre 400 et 450 millions d'euros par an » ajoute Emmanuel BRIANT, nouveau directeur de Cantal Tourisme.

Profils et attentes des clientèles

Les clientèles accueillies dans le Cantal proviennent principalement du Puy de Dôme, de la Région Parisienne, de Loire-Atlantique, du Rhône mais aussi plus récemment des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault. S'agissant des visiteurs étrangers, ce sont par ordre décroissant des populations issues de Grande Bretagne, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne et d'Espagne.

Concernant les différents types de clientèles, on note depuis quatre années environ une évolution vers un profil beaucoup plus disparate : couples sans enfant (35,6%), familles (34,2%) et personnes seules (27,1%). Les tranches d'âges qui génèrent le plus de nuitées dans le Cantal sont les plus de 50 ans (49,6%) et les 35 / 49 ans (23,7%).

La promenade reste la première activité pratiquée par la clientèle touristique (39,3%), associée à la visite de villes – villages et sites naturels (22%), suivie de la randonnée pédestre (13%) et de la gastronomie (7%).





Une nouvelle stratégie de développement

Cette nouvelle stratégie de développement poursuit différents objectifs :

- travailler sur l'image du département (ex. : Cantal, le département naturellement tendance),
- analyser et intégrer les nouvelles attentes de la clientèle,
- rajeunir, dynamiser et adapter la communication,
- clarifier les rôles et les compétences de chacun des acteurs ; bien distinguer la vente et la mise en marché ; adapter l'offre à la demande ; qualifier l'offre au regard des exigences du marché.

Pour atteindre ces différents objectifs, Cantal Tourisme a prévu :

- la création d'une brochure d'appel traduite en cinq langues,
- la réédition d'une carte touristique à 200 000 exemplaires,
- l'intensification des relations presse avec les grands médias nationaux,
- la création d'un nouveau site internet opérationnel en juin 2006,
- la continuité des guides par filières : pêche, rando nature, cyclotourisme / VTT,
- une présence sur les salons professionnels et sur les salons thématiques,
- un partenariat sur les opérations agroalimentaires menées par Cantal Expansion.

Enfin, une réflexion a été engagée pour la mise en place en 2008 d'un événementiel d'envergure en direction d'une grande ville qui pourrait être intitulé : « Le Cantal envahit une ville ».

De nouveaux outils d'accompagnement des territoires et des professionnels

Cantal Tourisme a décidé de créer un « kit d'accueil » qui permettra de faire découvrir de façon ludique notre département, de fidéliser la clientèle et de renforcer le lien agro-tourisme. Ce kit sera notamment composé d'une carte « pass' activités et découvertes » et d'un panier de bienvenue de produits du terroir.

En outre, vient d'être lancée la première lettre d'information, à périodicité trimestrielle, intitulée : « Donne-nous de tes nouvelles ».

Les moyens de vente et de mise en marché

« Sur le marché national, trois priorités ont été définies : les stages sportifs avec la mise en place d'offres à destination des ligues et fédérations sportives ; le tourisme d'affaires avec une offre axée sur l'alternance travail / activités sportives et de loisirs ; le tourisme et le handicap avec la conception et la commercialisation d'un produit touristique » indique Emmanuel BRIANT.

Sur le marché européen, Cantal Tourisme poursuivra ou mettra en place de nouvelles opérations événementielles : Mare-Magnum en Espagne, Covent Garden à Londres, et en projet... Bruges en Belgique !

« Enfin, afin de qualifier l'offre cantalienne et répondre aux exigences du marché, une Charte de qualité - vente sera mise en place avec des objectifs de transparence et d'engagement » poursuit Emmanuel BRIANT.



Le Conseil Général, partenaire de cette dynamique

« Si le tourisme occupe déjà une place significative dans l'économie cantalienne, le Conseil Général souhaite lui aussi aller plus vite et plus loin en s'appuyant notamment sur le développement prometteur de sites et projets structurants (Station du Lioran, Puy Mary, Station thermale de Chaudes-Aigues, ...) susceptibles d'assurer un rayonnement départemental profitable à tous. Dans cet esprit, le Conseil Général s'inscrit résolument dans la nouvelle dynamique mise en place par Cantal Tourisme » tient à préciser Vincent DESCOEUR.

« Le potentiel touristique du Cantal est important : à chacun de se mobiliser afin de faire en sorte que celui-ci soit pleinement exploité et exploitable ! C'est toute l'ambition de la nouvelle stratégie de développement initiée par Cantal Tourisme » conclut Bruno FAURE.



Opération séduction « Corazon Verde »

Du 24 au 26 mars derniers, le Cantal, en partenariat avec les Comités Départementaux de l'Aveyron et de la Lozère, était présent à Barcelone au sein d'un centre commercial très prisé par les Catalans.

Avec une accessibilité renforcée par l'A75 grâce au Viaduc de Millau, la clientèle catalane est en progression constante ces derniers mois et représente une cible privilégiée pour Cantal Tourisme au travers d'offres de séjours thématiques (loisirs de pleine nature, gastronomie, ...).



Tous les partenaires présents (les Groupements des Hôteliers de Saint-Flour et d'Aurillac, les Logis de France d'Auvergne, le réseau des « Perles Vertes » de l'A75 dont fait partie le Pays de Saint-Flour, le Pays de la Châtaigneraie mais également M. Laurent RAYNAL pour la vente de fromages et de salaisons), regroupés sous la bannière de Cantal Tourisme, ont pu une nouvelle fois mesurer l'intérêt de se faire connaître de cette clientèle, avide de grands espaces et dotée d'un pouvoir d'achat de plus en plus important.





Grand jeu « Clic Cantal »

Afin de « booster » les connexions sur son site internet : www.cantaltourisme.fr, Cantal Tourisme vient de lancer un grand jeu public avec à la clé plus de 15 000 euros de lots à gagner.

Afin d'assurer la promotion de cette opération, plusieurs supports de communication ont été créés et sont à la disposition des entreprises cantaliennes pour des actions extérieures au département.

Pour tout renseignement complémentaire :
Cantal Tourisme – 36, rue de Sistrières
15000 Aurillac – Tél. : 04.71.63.85.00.

Un nouveau directeur pour Cantal Tourisme

Emmanuel BRIANT a pris début 2006 ses nouvelles fonctions de Directeur du Comité Départemental de Tourisme (Cantal Tourisme).

Agé de 41 ans et père de trois enfants, ce grenoblois d'origine dispose de solides références professionnelles.

Après un mastère 3^{ème} cycle en « administration et gestion des entreprises », il intègre Renault en qualité de chef des ventes de la succursale clermontoise de 1986 à 1992.

De 1992 à 1999, il officie en tant que directeur de la station de ski de Villard de Lans (38).

En 1999, il rejoint l'Office de Tourisme et des Congrès de la ville de Grenoble en qualité de Directeur Général et ce jusqu'en 2003. Depuis cette date, il occupait les fonctions de Directeur Général de la station thermale de Dax (40).

Il a par ailleurs été amené à exercer un rôle de consultant et d'expert tant en France qu'à l'étranger pour le compte de nombreux interlocuteurs de haut niveau.



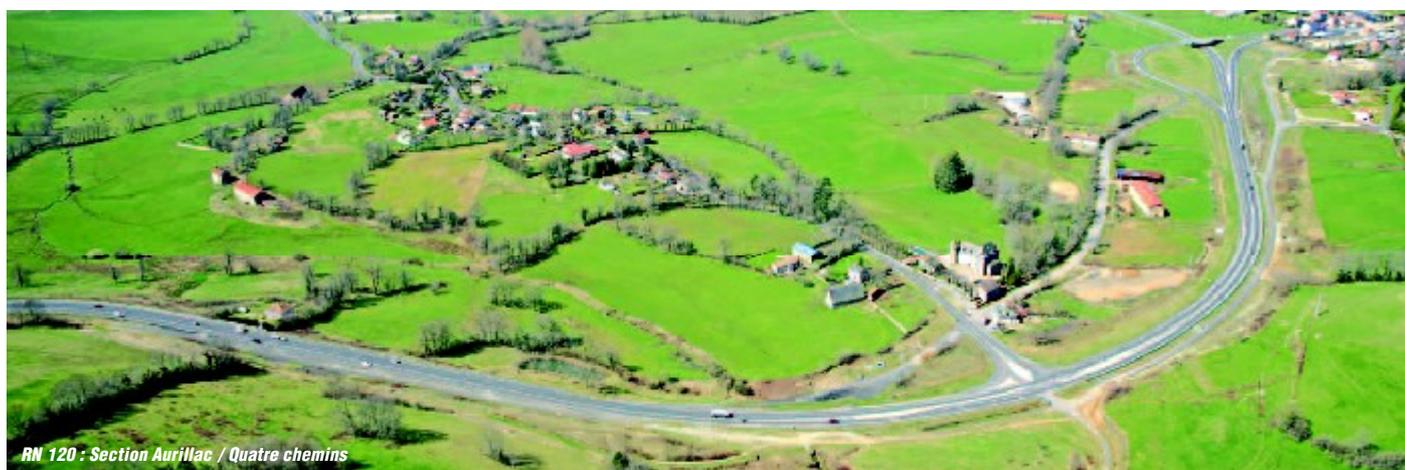
Le Cantal ne peut donc que se réjouir de disposer aujourd'hui d'un collaborateur aussi expérimenté, qui a d'ailleurs démontré le 4 avril dernier lors de la présentation publique de la nouvelle stratégie de Cantal Tourisme l'étendue de ses qualités humaines et professionnelles.

Compte tenu du potentiel touristique du Cantal, nul doute qu'Emmanuel BRIANT trouvera dans notre département les conditions de son épanouissement professionnel mais aussi, nous l'espérons, personnel.

Cantal Avenir souhaite la bienvenue à cet homme d'action, amateur de grands espaces et de convivialité !

CANTAL – CORREZE : une volonté commune d'ouverture vers l'A89

Lors d'une récente réunion de travail qui s'est tenue à Aurillac, et à laquelle étaient conviés les Parlementaires cantaliens, les Présidents Vincent DESCOEUR et Jean-Pierre DUPONT ont une nouvelle fois eu l'occasion de faire le point sur l'ensemble des dossiers intéressant les départements du Cantal et de la Corrèze. Les questions relatives à l'ouverture et au désenclavement des territoires y ont tenu une place prépondérante.



La RN 120 (Aurillac / Argentat / Tulle), récemment transférée aux Départements, a été au centre des discussions.

Le Président DUPONT a présenté à cette occasion les projets corréziens. Il s'agit dans un premier temps de créer des voies pour les véhicules lents dans la côte des Jordes à la sortie de Tulle :

- un créneau de 1,4 kilomètre dans le sens Corrèze / Cantal à la sortie de Laguenne,
- un créneau de 2,3 kilomètres dans le sens Cantal / Corrèze avec une séparation physique des sens de circulation.

Enfin, un créneau de dépassement dans la plaine de Forges (sens Tulle / Argentat) compléterait cette première tranche d'investissements d'environ 10 millions d'euros si le plan de financement est accepté par l'ensemble des partenaires potentiels. Ces travaux pourraient se dérouler sur les années 2007 et 2008.

La RN 120, une priorité partagée pour la Corrèze et le Cantal

De son côté, le Conseil Général du Cantal a, dans la perspective de la décentralisation, inscrit la RN 120 comme une priorité de son schéma routier structurant.

Dans cet esprit, deux opérations entrent d'ores et déjà dans une phase opérationnelle :

- En 2006, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, la mise à deux fois deux voies de la section Aurillac / Les Quatre Chemins,
- dans le courant de cette même année, les études relatives au Pont d'Orgon et aux virages de Montvert.





« Par ailleurs, à ma demande, les services départementaux étudient actuellement les possibilités de création de créneaux de dépassement sur la section cantalienne de cette route » indique Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

Cette réunion de coordination entre les Départements du Cantal et de la Corrèze s'est avérée particulièrement fructueuse, notamment dans la perspective d'une intensification des échanges et des flux de circulation.

L'ouverture du Nord Cantal vers l'A89

S'agissant de la continuité du réseau routier cantalien vers l'A89, le Conseil Général de la Corrèze prévoit plusieurs opérations :

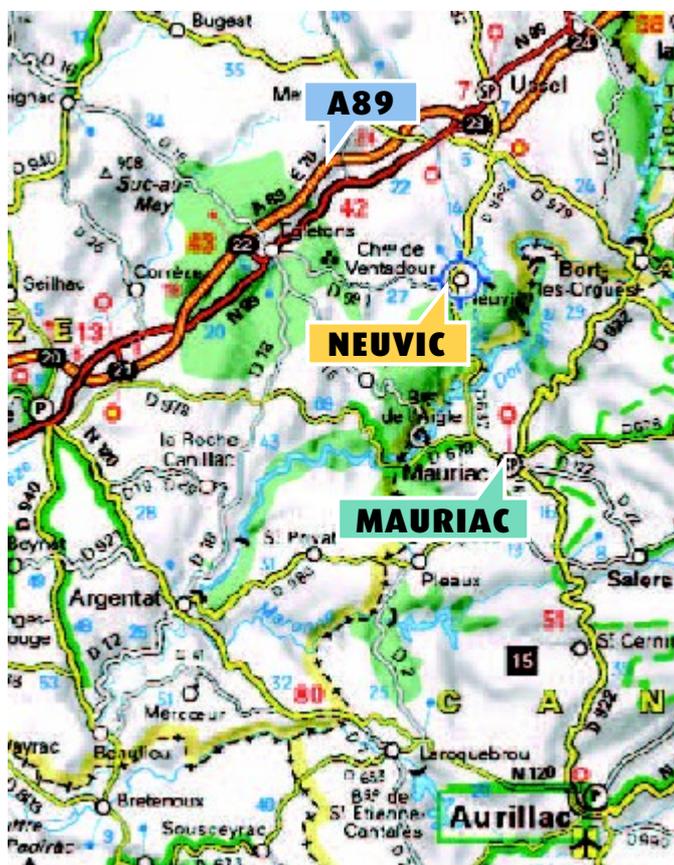
- après la concrétisation de différents créneaux de dépassement, un dernier verra le jour dans les prochains mois sur la RD 979 au niveau de La Vialatte sur la commune de Saint Victor,
- divers aménagements de fluidité et de sécurité seront engagés dans la traversée de Bort-les-Orgues et de son agglomération (traverse de Saint Thomas, giratoire de La Plantade, ...).

Enfin, une déviation courte de Bort via le confluent de la Rhue et de la Dordogne n'apparaissant pas pertinente, une étude de faisabilité plus ambitieuse est engagée à partir du carrefour de la Baraquette dans le prolongement de la RD 3.

Axe Neuvic / Mauriac : priorité au confort et à la sécurité des automobilistes

Dans le prolongement des travaux déjà réalisés par le Conseil Général du Cantal entre Mauriac et le Pont de Saint Projet et par le Conseil Général de la Corrèze au Nord de Neuvic, ce dernier envisage de poursuivre ses efforts sur la section restante Neuvic / Pont de Saint Projet par tranches annuelles de 300 000 euros, ceci dès 2007.

« Aussi bien en direction de l'A20 que de l'A89, la réduction des temps de transport pour rejoindre les autoroutes reste un enjeu majeur et stratégique pour le Cantal. Grâce à l'important travail mené en commun par les deux Conseils Généraux, des avancées significatives verront le jour dans les prochaines années » conclut Vincent DESCOEUR.



Chaudes-Aigues : un nouveau centre thermal et thermoludique en 2007

Chaudes-Aigues est la seule commune du Cantal à posséder un établissement thermal, qui a d'ailleurs fortement marqué son histoire et son développement. Face au vieillissement de cet équipement phare de l'Aubrac cantalien, le Conseil Général a fait le choix de s'investir pleinement dans le projet de réhabilitation des thermes, dont l'objectif est d'allier thermalisme et thermoludisme pour s'adapter à la demande de la clientèle.



Chaudes-Aigues, station thermale située au sud-est du Cantal à 730 mètres d'altitude, bénéficie de l'eau la plus chaude d'Europe : la source du PAR sort à son émergence à 82°C, avec un débit de 16 m³ / heure.



Un véritable enjeu d'aménagement et de développement du territoire

Depuis 1998, le constat d'une obsolescence de l'établissement a été établi. Des travaux ont donc été engagés pour rénover le centre thermal, élargir son champ à la remise en forme, s'adapter aux évolutions du marché et rechercher de nouveaux partenaires susceptibles de rejoindre le futur projet.

En octobre 2002, sur la base du rendu d'une étude de faisabilité, un projet plus ambitieux a été engagé et a conduit au lancement d'un concours d'architecte.

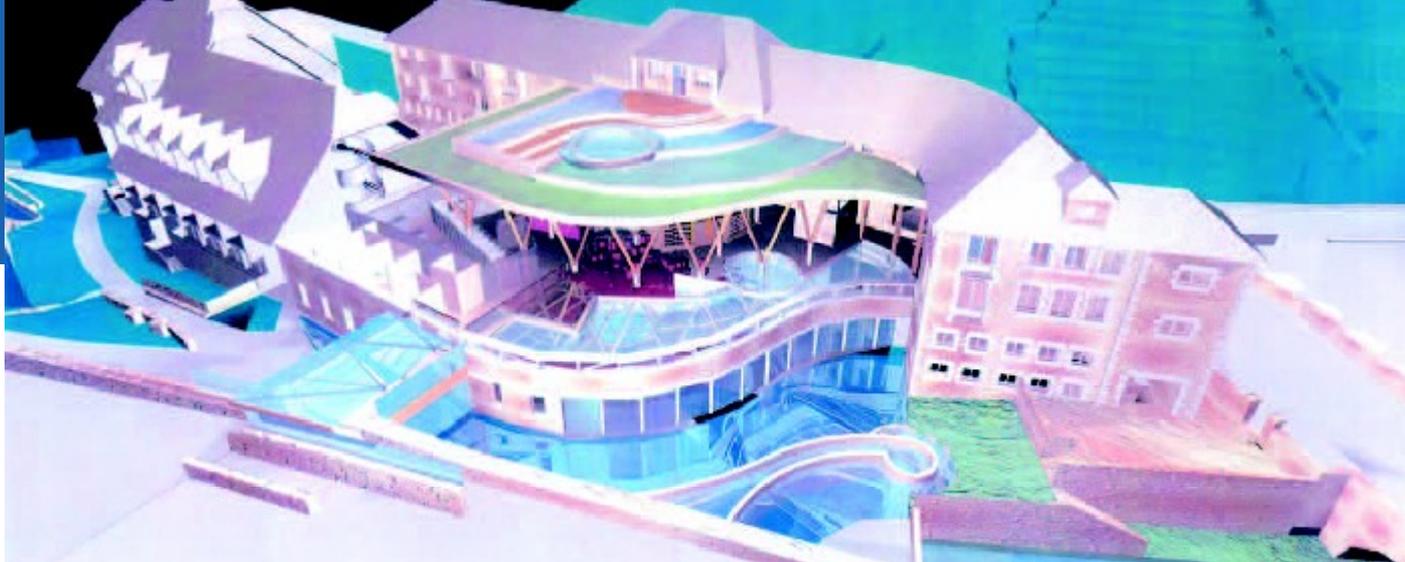
« L'activité de Chaudes-Aigues et de l'Aubrac cantalien est fortement conditionnée par l'établissement thermal. En ce sens, le projet de réhabilitation des thermes va bien au-delà du caractère strictement économique : il constitue un véritable enjeu d'aménagement et de développement du territoire » précise Madeleine BAUMGARTNER, Conseiller Général du canton de Chaudes-Aigues.

3 000 curistes bénéficient chaque année d'une eau d'exception

Cette eau chaude fortement minéralisée, chargée en oligo-éléments, chlorurée, sodique, présente des vertus pour le traitement en rhumatologie. A ce titre, ce sont environ 1 500 clients - patients qui sont accueillis chaque année au sein de l'établissement thermal pour des cures médicalisées d'environ 18 jours.

Autre particularité de cet établissement, il s'est également positionné sur un secteur porteur : la remise en forme, avec 1 500 clients supplémentaires qui viennent se relaxer en bénéficiant de cette eau d'exception.

Le chiffre d'affaires de la Société d'Aménagement et d'Economie Mixte (SAEM) CALEDEN, qui exploite aujourd'hui l'établissement, a été de 1 100 000 euros en 2005.



Un projet porteur d'avenir

« *Aujourd'hui, notre responsabilité collective est d'assurer la pérennité de l'établissement mais aussi et surtout de lui offrir de nouvelles perspectives de développement en alliant thermalisme et thermoludisme* » indique Vincent DESCOEUR, Président de la SAEM CALEDEN.

La mobilisation et l'investissement du Conseil Général, de la commune de Chaudes Aigues et de partenaires privés ont ainsi permis une première avancée significative, avec la recapitalisation de la SAEM CALEDEN qui va permettre la mise en œuvre de ce projet porteur d'avenir d'un montant global de plus de 7,4 millions d'euros HT.

« *Le montage financier du nouveau complexe thermal a été validé par l'ensemble des partenaires financiers au cours du dernier trimestre 2005 et le permis de construire a été délivré fin janvier pour un démarrage effectif des travaux depuis début février* » précise Vincent DESCOEUR.

Il convient d'ailleurs de souligner l'action menée par Louis GALTIER, ancien Président de la SAEM de 1999 à fin 2005, qui a porté ce dossier jusqu'à l'Avant Projet Définitif.

2006, une année de transition

L'année 2005 aura donc été déterminante. 2006, quant à elle, est une année de transition.

L'exploitation de la station thermale est en effet logiquement perturbée par le démarrage du chantier et nécessite donc une organisation des soins adaptée.

Si 2007 offrira l'opportunité aux curistes et aux clients de découvrir un nouvel environnement doté d'une

offre de services accrue, toute l'équipe de CALEDEN relève toutefois le défi d'assurer cette transition dans les meilleures conditions dans le cadre d'une saison plus courte qu'à l'accoutumée (du 3 avril au 28 octobre 2006).

Des investisseurs séduits par la dynamique engagée autour de la station thermale

« *D'ores et déjà, des investisseurs se sont montrés séduits par le projet architectural arrêté par M. Luc DEMOLOMBE et voient dans la réhabilitation des thermes l'opportunité d'une dynamique profitable à d'autres projets (résidences de tourisme, création et commercialisation d'une ligne de produits cosmétiques, ...)* » indique Madeleine BAUMGARTNER.



En juin 2007, au terme de dix-sept mois de travaux, le nouvel établissement devrait ouvrir ses portes et offrira ainsi à Chaudes-Aigues et aux communes limitrophes un exceptionnel « outil » de développement.

« *La nouvelle station thermale de Chaudes-Aigues va devenir un atout stratégique de l'offre cantalienne : c'est la raison pour laquelle le Conseil Général s'est pleinement investi dans ce projet de développement local porteur d'avenir* » tient à conclure Vincent DESCOEUR.



Le Conseil Général, premier partenaire des communes cantaliennes

Comme chaque année, le Conseil Général a débuté depuis le 17 mars dernier les désormais traditionnelles réunions cantonales relatives à l'utilisation et à la répartition des crédits affectés au Fonds d'Équipement des Communes. C'est ainsi l'occasion pour CANTAL AVENIR de revenir sur le partenariat privilégié qui unit le Conseil Général et les communes et qui permet à ces dernières de trouver les financements nécessaires pour la concrétisation de nombreux projets locaux.

Ces réunions cantonales, organisées en présence des services départementaux, des conseillers généraux concernés et du Président Vincent DESCOEUR pour une partie d'entre elles, sont l'occasion d'échanges fructueux avec les Maires qui peuvent ainsi présenter au Conseil Général le détail des investissements communaux prévus au titre de leur nouvel exercice budgétaire.



Réunion FEC du Canton de Saint Mamet

Ces discussions portent également sur des questions d'actualité plus globales comme par exemple la programmation relative à la voirie départementale, la desserte en haut débit ou la téléphonie mobile... autant d'échanges qui permettent de faire concrètement avancer les dossiers et parfois même les calendriers initialement prévus !

Une enveloppe de plus de 11 millions d'euros au titre du soutien aux territoires

Le Conseil Général demeure le premier partenaire des communes et des structures intercommunales.

En 2006, il a ainsi été prévu de mobiliser plus de 11 millions d'euros au titre du soutien aux territoires, recouvrant les différents domaines d'intervention du Conseil Général, à comparer à un budget 2005 de 10,4 millions d'euros.



Le FEC va bénéficier d'une hausse globale de 33% sur trois ans

« Les crédits affectés au Fonds d'Équipement des Communes ont été par exemple portés à 1 835 000 euros en augmentation de 10% par rapport à l'année dernière. Ces crédits vont d'ailleurs connaître une hausse globale de 33% sur trois ans » indique Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

Parallèlement, il est important de rappeler que cette hausse du FEC n'a nullement remis en cause l'enveloppe consacrée à la DGDI et donc aux structures intercommunales avec une inscription en 2006 d'un million d'euros. Ce soutien au développement territorial représente une enveloppe globale qui peut aller, par projet de territoire, jusqu'à 1 300 000 euros sur trois ans (DGDI et politiques sectorielles incluses).

Plus que jamais, le Conseil Général a le souhait de poursuivre ce partenariat fructueux avec les communes, dans un esprit de souplesse et d'efficacité pour répondre au plus près des besoins spécifiques des acteurs locaux.



Service Départemental d'Incendie et de Secours : la sécurité des cantaliens pour priorité !

Placé sous la double autorité du Préfet du Cantal, pour ce qui relève de l'opérationnel et du Président du Conseil d'Administration du SDIS, pour ce qui concerne la gestion administrative et financière, le Service Départemental d'Incendie et de Secours assure chaque jour la sécurité des cantaliens. Portrait d'une structure qui a vécu une évolution importante ces dernières années...



Le SDIS du Cantal constitue l'entité administrative chargée de gérer les sapeurs-pompiers et les moyens dont ils disposent, afin de mettre en oeuvre l'ensemble des actions de secours et de prévention indispensables à la sécurité des cantaliens.

La couverture du territoire (5 726 km², 150 772 habitants) est assurée dans le cadre d'un découpage opérationnel en deux groupements territoriaux (Groupement Ouest avec Aurillac et Mauriac / Groupement Est avec Saint Flour).

Ces deux groupements assurent un relais de proximité entre les 40 centres de secours répartis sur le territoire départemental (3 centres de secours principaux, 21 centres de secours, 16 centres de première intervention) et la direction départementale située à Aurillac qui coiffe l'ensemble de l'organisation.

La direction départementale comprend en outre les services fonctionnels qui assurent la définition des grandes orientations budgétaires et la gestion de l'ensemble des moyens humains, matériels, ainsi que le CTA - CODIS (Centre de traitement des appels 18 et 112).





Sept mille interventions par an

Aujourd'hui, le SDIS du Cantal compte environ 1 200 personnes qui se répartissent en 107 sapeurs-pompier professionnels (SPP), 1 071 sapeurs-pompier volontaires (SPV), 25 personnels administratifs et techniques (PAT) et 57 personnels des services de santé et de secours médical (SSSM).

Pour exercer leur mission, les sapeurs-pompier du Cantal sont dotés de matériels qui font l'objet de modernisations régulières à travers notamment un plan de renouvellement (actuellement en cours d'exécution). Ils disposent ainsi de 270 véhicules pour couvrir les différents types de risques (feux urbains et ruraux, feux de forêts, secours à personnes, secours routiers, secours nautiques, interventions en milieu périlleux, risques technologiques...).

Cet ensemble de moyens permet aux pompier cantaliens de mener à bien les différentes interventions sur lesquelles ils sont régulièrement appelés.

En 2005, sur 6 671 interventions réalisées, 57,56 % concernaient les secours à personnes (asphyxie, malaises cardiaques...), 18,57 % les interventions diverses (pollutions, destructions d'insectes, inondations...), 13,4 % les accidents de la circulation et 10,83 % les incendies (habitations, industries, forêts...).

Des moyens financiers renforcés

Le SDIS dispose d'un budget conséquent qui a d'ailleurs considérablement évolué ces dernières années. Il a ainsi pratiquement doublé en cinq ans, passant de 8,4 millions d'euros en 2001 à 15,8 millions d'euros en 2006 (fonctionnement et investissement).



Aux cotés des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Conseil Général a largement contribué à cette progression qui résulte de dispositions législatives et réglementaires. En cinq exercices (de 2000 à 2004), la contribution départementale a augmenté de l'ordre de 110 %.

Celle-ci a d'ailleurs connu une nouvelle évolution significative en 2006 avec une hausse de 15% par rapport à l'an passé (aujourd'hui, l'enveloppe annuelle allouée par le Conseil Général est de 6,1 millions d'euros).





Deux questions à Louis GALTIER,

Vice-président du Conseil Général,
Conseiller Général du canton de Pierrefort,
Maire de Pierrefort,
Président du Conseil d'Administration du SDIS.

CANTAL AVENIR : Vous êtes Président du Conseil d'administration du SDIS depuis 2001. Quelles évolutions le SDIS a-t-il connu depuis 5 ans ?

L'achèvement de la départementalisation du SDIS a permis une avancée importante en ce qui concerne trois points significatifs :

- l'augmentation des effectifs professionnels (101 fin 2005 contre 69 fin 2000), ceci conformément au S.D.A.C.R (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) adopté en 1998,
- la formation des sapeurs-pompiers volontaires,
- la modernisation des équipements et des matériels.

Sur ce dernier point, la modernisation s'est effectuée dans le cadre de deux plans d'équipement : un premier (1999 - 2003) pour un montant total de 3 millions d'euros puis un second actuellement en cours d'exécution pour un investissement de 6 millions d'euros (2005 - 2010).

Notre objectif est de moderniser le parc en remplaçant, chaque fois que cela est possible, deux véhicules par un seul, souvent plus polyvalent.

Quant aux casernements, plus de 1,8 millions d'euros ont été consacrés depuis 2000 aux agrandissements des centres de secours de Chaudes-Aigues, Ydes et Allanche ainsi qu'à des constructions nouvelles : Pierrefort, La Pinatelle, sans oublier la restructuration du SDIS à Aurillac.

D'autres projets sont actuellement en cours de réalisation et / ou de programmation pour un montant total de 8,6 millions d'euros : agrandissement des centres de secours de Saint Cernin, Massiac, Maurs et Riom-ès-Montagnes et construction d'un nouveau centre de secours à Montsalvy, d'une école au Lioran et enfin du centre de secours principal d'Aurillac. Sur le plan des ressources humaines, il convient également d'aborder le financement de la prestation

de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires qui s'intègre dans le cadre de dispositions réglementaires nationales.

Au final, ce sont l'engagement et le courage des sapeurs-pompiers qui donnent un relief tout particulier à la modernisation entreprise.

D'ailleurs, nos efforts contribuent à l'intérêt suscité par les quatre sections de jeunes sapeurs-pompiers du département. L'attrait pour le métier et le service du Cantal demeure. C'est essentiel !

CANTAL AVENIR : Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le centre de secours du Lioran et l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours dont la construction est en cours ? Qu'en attendez-vous ?

En 2002, l'avis favorable rendu dans le cadre de l'engagement des travaux de percement d'un nouveau tunnel au Lioran, avait expressément fait mention de la présence indispensable sur site d'un centre d'intervention opérationnel dont le fonctionnement serait assuré par la présence permanente de 6 sapeurs-pompiers professionnels (dont le recrutement est actuellement en cours) et par des prises de gardes de sapeurs-pompiers volontaires.

Dans un souci de rationalisation des coûts de construction et d'une intégration particulièrement soignée dans l'environnement, nous avons souhaité étendre le projet en y associant la réalisation de l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours.

Elle aura pour mission la formation initiale ainsi que l'avancement de carrière et la spécialisation des sapeurs-pompiers du département (la possibilité d'utiliser l'ancien tunnel pour la formation étant une opportunité exceptionnelle).

Commencés en juillet dernier, les travaux d'un coût total de 3 millions d'euros devraient être achevés début 2007.

RuraliTIC : le Cantal accueille un colloque national sur le thème de l'e-administration et de la ruralité

Le Cantal a accueilli les 17 et 18 mai derniers un colloque de portée nationale sur le thème de « l'e-administration au cœur de l'aménagement et de la compétitivité des territoires ruraux ». Le choix du Cantal n'est pas un hasard car notre territoire est très en pointe en matière de Technologies de l'Information et de la Communication via son dispositif CyberCantal, qui a permis des avancées concrètes en matière de vulgarisation des usages et de développement des téléprocédures.

En France, l'utilisation du net s'est généralisée au cours de l'année 2005 avec une hausse moyenne de près de 10% d'internautes supplémentaires.

La France et le Cantal basculent dans la société de l'Internet

Autre chiffre significatif, selon une enquête réalisée par Médiamétrie, le taux d'équipement des foyers aurait progressé de 10,3% entre 2002 et 2005, portant le nombre de foyers possédant un micro-ordinateur à 12,4 millions. Selon cette même enquête nationale, plus d'un internaute sur deux déclare utiliser régulièrement et en toute confiance les téléprocédures mises à leur disposition.

« Dans le Cantal par exemple, le taux de couverture en haut débit a aujourd'hui dépassé 80% et en 2006, l'objectif est de porter cette couverture à environ 94% de la population. Au-delà de ces chiffres, les usages et les outils mis aujourd'hui à la disposition de nos concitoyens, y compris des plus jeunes, ont permis véritablement de passer un nouveau cap » affirme Fabien MIEDZIANOWSKI, Directeur du Conseil Général en charge des Systèmes d'Information, des Nouvelles Technologies et de la Modernisation.

Les téléprocédures au cœur de l'aménagement et de la compétitivité des territoires ruraux

« L'e-administration est au cœur de l'aménagement et de la compétitivité des territoires ruraux qui, bénéficiant progressivement d'une desserte satisfaisante en haut débit, peuvent prétendre à

des services auxquels ils n'avaient pas accès précédemment » indique Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Conseil Général a mis en place un ambitieux programme d'actions intitulé : « CyberCantal 2^{ème} génération » qui poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès du grand public à Internet et donc aux services numériques via les centres de ressources,
- développer l'e-administration dans le cadre du site www.cg15.fr et du déploiement de bornes installées le plus souvent dans les chefs-lieux de canton,
- participer au développement de sites de vente en ligne (e-commerce) avec notamment des dispositifs incitatifs à destination des entreprises cantaliennes.





Le Conseil Général a choisi d'allouer à ce programme une enveloppe globale de 730 000 euros car en complément des services physiques de proximité, l'e-administration offre une opportunité exceptionnelle aux départements de moyenne montagne comme le Cantal.

Le maintien et l'optimisation des services en milieu rural représentent des enjeux majeurs pour le Conseil Général et l'administration électronique constitue assurément un outil d'avenir.

L'administration électronique s'installe dans le quotidien des français

« Grâce au programme ADELE porté par l'Agence nationale pour le Développement de l'Administration Electronique (A.D.A.E), le Conseil Général a pu bénéficier de nombreuses avancées en matière de procédures administratives via le portail service-public.fr » indique Fabien MIEDZIANOWSKI.

Selon un récent sondage IPSOS, une majorité des moins de 35 ans utilise Internet pour les démarches administratives, souvent pour la déclaration sur le revenu mais aussi pour des questions liées à la santé ou à la famille.

Le Cantal accueille un colloque de portée nationale

Dans ce contexte général, le Cantal avait toute légitimité pour accueillir un colloque sur le thème de « l'e-administration au cœur de l'aménagement et de la compétitivité des territoires ruraux », qui positionne plus que jamais le Massif Central au cœur d'une réflexion stratégique et opérationnelle d'envergure nationale.

« Lors de la récente conférence nationale sur les services publics dans le monde rural, les technologies de l'information et de la communication ont été au cœur des débats. Les téléprocédures sont plébiscitées, les sites Internet des collectivités fleurissent, chacun veut du haut voire du très haut débit, l'activité se transforme progressivement autour des téléactivités » affirme avec force Jean-Michel ASTIER, Président du Comité Scientifique de RuraliTIC et Président de COMMUNOTIC.

« A l'occasion de ce colloque national, les élus, fonctionnaires territoriaux, chefs d'entreprises ont pu débattre, échanger et même questionner des experts afin de mieux appréhender les enjeux spécifiques des territoires ruraux » poursuit Jean-Michel ASTIER.

Ainsi, le mercredi 17 mai était consacré à un thème majeur : « L'e-administration au cœur d'une nouvelle organisation territoriale ? » à partir duquel les congressistes étaient appelés à réfléchir en ateliers :

- les infrastructures de communication électronique,
- les e-services aux entreprises,
- la dématérialisation des relations entre l'entreprise et la sphère publique,
- les services aux populations rurales : renforcement de la proximité publique.

Le développement des Environnements Numériques de Travail : une nouvelle illustration des potentialités des services numériques

Ce même jour, le Conseil Général et le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand ont procédé à la signature d'une importante convention liée au développement des Environnements Numériques de Travail (ENT).

« Ces ENT permettront aux jeunes collégiens, via le web à partir de la classe, du domicile et / ou des centres de ressources, d'avoir accès à des services pédagogiques innovants (cours, exercices, documentation multimédia, ...). Ce « cartable électronique » - ou bureau virtuel - est une nouvelle illustration des potentialités des services numériques » précise Fabien MIEDZIANOWSKI.

Le 18 mai, les participants étaient invités à réfléchir sur la « compétitivité des territoires ruraux » à travers cinq ateliers :

- les services à la personne,
- le e-tourisme en territoire rural,
- l'emploi et la formation,
- les espaces numériques de travail,
- la téléactivité et le télétravail.

« RuraliTIC s'inscrit résolument dans la recherche de nouveaux équilibres entre les territoires et le Cantal souhaite plus que jamais être au cœur de cette réflexion stratégique. Le Printemps de l'administration électronique était donc cantalien ! » conclut Vincent DESCOEUR.

Le Conseil Général participe au maintien et au développement du tissu commercial aurillacois



Après un déplacement dans le canton de Laroquebrou sur la thématique de l'artisanat, c'est la ville d'Aurillac qui a été choisie pour illustrer la politique économique de proximité mise en œuvre par le Conseil Général, notamment au travers de ses dispositifs d'aides en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de services marchands.

Le Président Vincent DESCOEUR, accompagné de MM. Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Général

en charge du développement économique et de Bernard BOUNIOL, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, a ainsi visité trois commerces aurillacois illustrant trois domaines d'activités très différents :

- Mme Catherine LEROUX - Bar - Tabac - Presse du Buis (reprise d'un commerce de proximité),
- M. Patrick TEIL - Produits du Monde (création d'un point de vente de produits issus du commerce équitable),
- MM. LAVIGNE et PUECH - SARL Nico's (création d'une nouvelle enseigne : « Un gars - une fille lingerie » et développement d'un site de vente en ligne).

Par sa souplesse et son caractère de proximité, le programme économique du Conseil Général participe au développement du tissu commercial cantalien et par la même, permet le maintien et la création de nouveaux emplois.

Un nouveau dispositif départemental en faveur du développement des zones d'activités structurantes

Lors de sa session budgétaire de décembre dernier, le Conseil Général a décidé de créer, dans le cadre de son programme 2006 de soutien à l'économie cantalienne, une aide spécifique pour le développement des zones d'activités d'intérêt national et / ou régional.

L'objectif premier est d'améliorer l'attractivité du territoire départemental et la compétitivité de l'offre cantalienne (comparativement aux départements limitrophes) par l'attribution d'une aide ayant pour but d'abaisser de 35 % le prix de vente du foncier non bâti à vocation économique.

Cette aide sera accordée aux structures intercommunales lors de la signature de l'acte de vente du terrain à l'entreprise concernée (ce dispositif sera complémentaire du Pacte Cantal).



Pour tout renseignement :
Service Economie et Développement Agricole
04.71.46.20.93 ou www.cg15.fr.



Une nouvelle salle de lecture pour les Archives Départementales

Ouverte depuis le 18 avril, la nouvelle salle de lecture des Archives Départementales est dotée de 41 places (au lieu précédemment de 27) et permet donc d'accueillir dans un cadre spacieux et lumineux un public plus nombreux (alors qu'auparavant en périodes de forte affluence, il était régulièrement arrivé d'être dans l'incapacité de recevoir tous les visiteurs).

Originaux, microfilms et images numériques y sont accessibles, gratuitement, 5 jours sur 7 et 45 heures par semaine. Cette salle est en outre équipée d'une cabine pour permettre la consultation des archives audiovisuelles et offre également un large choix d'ouvrages en accès libre.

L'équipe d'accueil est à la disposition du chercheur comme du novice pour le guider dans sa démarche.

Nouvelle adresse postale :

Archives Départementales - 42 bis, rue Paul Doumer
15012 AURILLAC Cedex (entrée par le bas du Jardin des Carmes, en face du numéro 27 de la rue Paul Doumer).

Ouverture en continu :

Lundi, mardi et jeudi de 8 h 15 à 17 h 30

Mercredi et vendredi de 8 h 15 à 16 h 30

Tél. : 04.71.48.33.38 - Fax : 04.71.48.33.35

Site internet : www.cg15.fr/archives



4ème Salon du Livre de Jeunesse

Organisé et financé par le Conseil Général (Médiathèque Départementale), en partenariat avec le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le quatrième Salon du Livre de Jeunesse s'est déroulé les 12, 13 et 14 mai à Naucelles.

Une vingtaine d'auteurs et d'illustrateurs d'ouvrages destinés à la jeunesse (jusqu'à 10 ans) se sont ainsi rendus le vendredi à la rencontre des classes maternelles et primaires du canton de Jussac.

Le samedi et le dimanche ont été, quant à eux, consacrés à l'accueil du public sous chapiteau de 10 heures à 18 heures à Naucelles (ventes et dédicaces).

Des animations ont également été proposées (exposition d'originaux par Mme Anne BUGUET, illustratrice d'albums de renommée nationale, deux spectacles à destination du jeune public par la Compagnie du « Théâtre du Guilledou », conférence sur « l'album jeunesse contemporain » par Mme Sophie VAN DER LINDEN, Directrice de l'Institut International Charles Perrault).

L'accès était libre et gratuit pour le Salon et pour toutes les animations.

Bilan de la saison hivernale du Lioran : un grand cru pour le Cantal !

La station du Lioran, qui célébrait cette année son centenaire de ski, a connu une saison hivernale exceptionnelle.

Avec un enneigement particulièrement favorable qui s'est maintenu tout au long de la saison (il est tombé 4,40 mètres de neige tout au long de l'hiver !), le Lioran a pu ouvrir son domaine skiable dès le 3 décembre et ce jusqu'au 17 avril dernier.

Début mars, le chiffre d'affaires global était en hausse de plus de 25 % par rapport à 2005.

Début avril 2006, on comptait déjà plus de 340 000 journées skieurs vendues, près de 4 millions de passages aux remontées mécaniques avec pour effet des recettes en hausse de 27% par rapport à la saison précédente.



Une belle récompense pour tous ceux qui ont cru au potentiel du Lioran et notamment pour le Conseil Général qui a investi ces six dernières années plus de 18 millions d'euros pour en faire une station qui réponde aux attentes de la clientèle touristique.

3ème Forum des métiers du sport

Le service des Sports du Conseil Général a organisé le jeudi 20 avril dernier, au sein de l'Atrium de l'Hôtel du Département, le 3ème forum des métiers du sport, en collaboration avec l'Inspection Académique, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Centre d'Information et d'Orientation d'Aurillac.

Organisé sous forme de stands et de conférences (de nombreux intervenants s'étant prêtés à l'exercice dont notamment deux célèbres sportifs : Antoine CAYROL et Jean-François VIARS), ce forum était destiné à présenter les filières de formation ainsi que les différents métiers existants.

Ce rendez-vous avait également et surtout pour objectif d'apporter les informations indispensables à la définition d'un projet professionnel.



Compte tenu du succès rencontré auprès de la jeunesse cantalienne, il est à parier que les vocations ne manqueront pas... le Conseil Général ne peut que s'en féliciter, alors même que l'institution départementale consacre, dans le cadre de sa nouvelle Charte, plus de 5 millions d'euros sur quatre années au développement du sport.

Le Conseil Général avec le Stade Aurillacois

Afin d'élargir le soutien du public cantalien autour des rugbymen du Stade Aurillacois pour leur maintien en Pro D2, le Conseil Général a décidé de participer concrètement à la mobilisation générale.

Lors des dernières rencontres à domicile face aux équipes du Pays d'Aix, de Tarbes, de Colomiers et d'Albi, il a ainsi offert, dans le cadre d'un partenariat avec le Stade Aurillacois, des entrées gratuites pour tous les jeunes cantaliens âgés de moins de 20 ans.



Aux côtés de la Ville d'Aurillac, le conseil Général s'est de nouveau mobilisé le 20 mai dernier pour faciliter l'accès des supporters au stade de la Méditerranée à Béziers, en leur mettant à disposition des billets à tarifs préférentiels. Malgré la volonté affichée par les joueurs et la mobilisation du Cantal, cette dernière rencontre a mis un terme à une très belle série de six victoires en sept matches.

Conscient de l'intérêt d'une équipe évoluant dans l'élite du rugby français, le Conseil Général confirmera son soutien au Stade Aurillacois et l'accompagnera afin qu'il retrouve rapidement le plus haut niveau.



Le Département du Cantal accueille ses nouveaux habitants

Le Conseil Général a identifié 1 214 personnes qui se sont installées dans le Cantal courant 2005.

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Général a donc convié ces nouveaux cantaliens à une réception organisée en leur honneur à l'Hôtel du Département.

Près de 300 d'entre d'eux ont répondu favorablement à l'invitation du Président Vincent DESCOEUR qui a pu ainsi leur souhaiter la bienvenue et présenter les nombreuses politiques d'accompagnement mises à disposition des nouveaux arrivants et des porteurs de projets.

L'occasion aussi de présenter la nouvelle agence : « Cantal Développement » qui regroupe en une même entité « Cantal Tourisme » et « Cantal Expansion » et dont les missions principales sont

l'accroissement de la valeur ajoutée produite dans le Cantal et le renforcement de l'attractivité touristique et économique du département.



Après un temps d'échange et de convivialité, les invités du jour sont repartis avec la plaquette « Cantal, terre d'accueil » qui, si besoin était, finira de les convaincre de la justesse de leur choix d'implantation... à coup sûr, d'ores et déjà, des cantaliens de cœur !

Des réunions décentralisées pour le Conseil Général des Jeunes

Grâce à l'expérience du premier mandat, le fonctionnement de l'assemblée départementale junior a été largement optimisé afin de permettre une meilleure organisation des travaux des conseillers généraux juniors.

Dans cet esprit, des réunions décentralisées ont été mises en place et permettent aux conseillers généraux juniors de prendre en compte la « dimension départementale » de leur mandat, tout en couplant leurs séances de travail avec la visite d'un site emblématique.

Outre la séance officielle d'installation qui a eu lieu le 9 décembre dernier à l'Hôtel du Département, trois réunions de travail ont été programmées :

- déplacement à Chaudes-Aigues le 10 février avec visite du Musée Géothermia,
- déplacement à Marcenat le 7 avril avec visite de la Maison de la Foudre,
- déplacement au Lioran le 9 juin avec découverte du parcours aventure.

A l'occasion des réunions qui ont eu lieu à Chaudes-Aigues et à Marcenat, les conseillers généraux juniors ont engagé, après un premier échange autour des programmes de campagne de chacun, un travail collectif de réflexion dont le but est de définir les trois projets « phare » de la mandature.



En effet, si la première année du mandat est exclusivement consacrée à la définition des projets, la seconde est volontairement placée sous un axe très opérationnel. A suivre...

Le Conseil Général, partenaire privilégié des communes

Alors que les traditionnelles réunions cantonales liées à l'utilisation et à la répartition des crédits affectés au Fonds d'Équipement des Communes se terminent, force est de constater que le Conseil Général demeure plus que jamais le premier partenaire des communes par l'ampleur des enveloppes financières mobilisées et par la souplesse de ses dispositifs d'intervention.

Les crédits affectés au Fonds d'Équipement des Communes (FEC) ont été portés dans le dernier budget à 1 835 000 € (en augmentation de 10% par rapport à l'année dernière) et ceux-ci vont d'ailleurs connaître une hausse globale de 33% sur trois ans.

Parallèlement, il est important de rappeler que cette hausse du FEC n'a nullement remis en cause l'enveloppe consacrée aux structures intercommunales, avec un soutien du Conseil Général qui peut atteindre pour une communauté de communes 1 000 000 € sur trois ans. Dans ce même esprit, le Conseil Général a également contractualisé avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (C.A.B.A) à travers une convention de développement qui permet d'accompagner les projets structurants de l'agglomération aurillacoise à hauteur de plus de 3 800 000 €.

Cette augmentation significative du F.E.C est à replacer dans le cadre de la fin des crédits européens (FEDER et FEOGA) et de la disparition de programmes régionaux à

destination des communes (opérations « cœur de village » et « petites villes d'Auvergne ») qui ne peuvent plus aujourd'hui compter que sur le Conseil Général pour mener à bien un certain nombre de projets locaux.

La collectivité départementale, quant à elle, a fait le choix de se positionner en partenaire fidèle et privilégié des communes en intervenant sur des domaines aussi lourds et divers que la voirie départementale et rurale, l'assainissement ou encore l'adduction d'eau.

Désireux d'accompagner les communes, le Conseil Général a le souhait de renforcer son soutien aux investissements communaux qui participent à l'activité économique, à l'embellissement de notre département, à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et au renforcement de l'attractivité du Cantal.

Le Conseil Général et les communes, échelons de proximité par excellence, poursuivent leur action conjointe avec pour objectif d'apporter des réponses pratiques et efficaces au plus près des besoins des élus communaux et de tous les cantaliens.

Le Groupe de la MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

*Retrouvez l'actualité
du Conseil Général sur
www.cg15.fr*

Bénéficiez notamment des e-services

*A titre d'exemple, vous pouvez consulter
l'ensemble des titres disponibles
à la médiathèque départementale
et les réserver en ligne !*



Où va la péréquation ?

Au début des années 90, la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) a été mise en place au bénéfice des départements les plus pauvres. 24 en bénéficiaient dont 15 avec des zones de montagne. Le Cantal en était, bien sûr, un des heureux élus. Cela lui a permis de percevoir chaque année (au cours des quinze dernières années) une aide importante, évoluant à la hausse : 8 403 171 € en 2004 (7 947 105 € en 2003).

Or, pour 2006, les départements les plus pauvres se voient attribuer « une DFM au ralenti » comme l'indiquait le numéro 139 de la revue de l'Association des Elus de la Montagne. Il faut savoir que 64 départements sont désormais éligibles (depuis 2005) à la DFM, les autres percevant la DPU (Dotation de Péréquation Urbaine).

En 2006, le Cantal va percevoir une dotation de péréquation de 12 836 841 €, en croissance de 3,64% par rapport à 2005, alors que la même dotation progresse de 30% dans le Puy de Dôme, l'Allier, l'Ardèche, la Côte d'Or, le Tarn...!

Injustice criante puisque pour le potentiel fiscal ou pour le potentiel financier, le Cantal est au 94^{ème} rang, le Puy de Dôme, respectivement aux 36^{ème} et 63^{ème} rang, l'Allier aux 61^{ème} et 80^{ème} rang, l'Ardèche aux 70^{ème} et 77^{ème}, la Côte d'Or aux 31^{ème} et 28^{ème}, le Tarn aux 81^{ème} et 87^{ème} rang.

Lorsqu'on examine l'ensemble des dotations de l'Etat attribuées aux départements pour 2006 (dotation de compensation + dotation forfaitaire + dotation de péréquation), on s'aperçoit que la progression se situe à + 2,20% pour le Cantal, classant celui-ci dans le dernier tiers, un peu mieux que les Hauts de Seine à + 1,40%, les Yvelines à + 1,30% ou les Alpes Maritimes à + 1,19% qui ferment la marche.

Mais, en tête des progressions, on trouve la Manche (+ 6,40%), la Vienne (+ 5,6%), le Puy de Dôme (+5,16%), l'Ardèche (+5,15%).

On voit bien, au travers de ces constats, que la péréquation ne joue plus son rôle initial : permettre de compenser la faiblesse des potentiels fiscal et financier des départements les plus pauvres. La situation actuelle n'est pas acceptable. Nous souhaitons qu'une initiative commune soit prise pour une remise à plat des modalités d'attribution de la DGF aux départements en 2007.

Si nous ne parvenons pas à obtenir cette solidarité nationale adaptée à notre situation par une véritable péréquation apportant plus à ceux qui ont moins, le Cantal connaîtra des difficultés financières et la fiscalité départementale s'alourdira inexorablement.

Le Groupe de l'OPPOSITION



DEVELOPPEMENT DU SPORT
5
millions
d'euros
SUR QUATRE ANS

**le sport pour tous
dans le Cantal**



www.cg15.fr

Cantal, le département naturellement tendance